



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP12002213

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Métiers de la retraite et de la prévoyance

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par l'IUT en association avec l'UFR « Droit, économie et gestion ». Elle permet aux étudiants de formation initiale et aux stagiaires de formation continue d'acquérir des compétences en matière administrative et commerciale dans les domaines de la retraite et de la prévoyance.

Les métiers visés sont ceux de chef de projet, chargé d'études, conseiller en clientèle, conseiller en produits individuels, conseiller en produits collectifs, gestionnaire de retraite, gestionnaire de prévoyance, chargé d'accueil, assistant commercial. Ces métiers sont exercés dans les caisses de retraite et les organismes de prévoyance en priorité, mais aussi dans le secteur « Banque-assurance ». La plupart des emplois supposent de bonnes capacités d'autonomie et d'adaptation dans un secteur d'activité en pleine mutation.

Il s'agit d'une formation aujourd'hui unique en France, ce qui peut expliquer une attractivité croissante. Elle peut être une intéressante voie de professionnalisation pour des étudiants inscrits en licences en droit, les besoins de ce domaine étant en croissance.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	18
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 % - 15 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	8 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	56 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation, unique en France, semble avoir eu jusqu'ici un peu de mal pour s'imposer. Elle devrait largement profiter des actuelles évolutions dans le domaine des retraites et de la dépendance qui vont donner plus de place au secteur privé des assurances et ouvrir le marché à de nouveaux produits.



Les diplômés issus de cette spécialité sont particulièrement bien placés pour bénéficier de ces ouvertures en termes d'emploi. En effet, la formation est bien ancrée dans le milieu professionnel. Cette intégration est manifeste à tous les niveaux : conception même du diplôme lié à l'existence locale d'un pôle tertiaire important sur Angers, pilotage de la formation, stage, projets tuteurés et enseignement. Il est à souligner à la fois l'importance et la qualité de l'apport des intervenants professionnels dans l'enseignement.

A contrario, la participation des enseignants-chercheurs est plutôt faible, surtout dans les domaines où les compétences sont bien présentes dans l'université. L'adéquation à l'emploi semble bonne (les emplois occupés correspondant bien aux objectifs de la formation) mais le taux de 100 % en emploi doit être fortement relativisé du fait d'un taux de réponse faible, voire très faible. Il y a sur ce plan une défaillance inexpliquée de l'équipe pédagogique.

L'attractivité de cette licence connaît, enfin, une forte amélioration qui a conduit le conseil de perfectionnement à envisager une petite augmentation de la capacité d'accueil. L'élargissement de l'aire géographique de recrutement justifie pleinement ce choix. Malgré des efforts, l'attractivité en direction des étudiants de licences de droit s'est jusqu'ici manifestée par des entrées d'étudiants déjà licenciés en droit. Il est fait le même constat pour les titulaires de DUT, malgré l'existence d'un module préparatoire proposé en DUT. Il est vrai que l'élargissement du recrutement peut conduire à une dissociation croissante entre cette licence et l'offre de formation locale. Si le comité de perfectionnement semble s'être préoccupé du manque de lisibilité de cette licence (le titre n'était peut-être pas jusqu'à maintenant très évocateur), on est plus surpris par son positionnement défavorable vis-à-vis de l'alternance, surtout au regard des arguments avancés. Dans des domaines où l'apprentissage ou les contrats de professionnalisation sont bien présents, et depuis longtemps, avancer l'impossibilité d'adapter certains enseignements à l'alternance n'entraîne guère l'adhésion.

Le dossier soumis à l'évaluation est complet. L'auto-évaluation est malheureusement incomplète : pas d'avis global, ni points forts et faibles, ni recommandations ; ce qui réduit son efficacité.

- Points forts :
 - L'originalité de cette licence, unique en France et son bon ancrage local.
 - Un fort partenariat professionnel.
 - Une insertion professionnelle apparemment bonne.

- Points faibles :
 - L'absence de l'alternance.
 - Le suivi insuffisant des diplômés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de reprendre la réflexion sur la mise en œuvre de l'alternance. Elle permettrait de renforcer la lisibilité et l'attractivité d'une licence originale et pionnière. La formalisation des partenariats pourrait à la fois la favoriser et l'accompagner.

Il serait bon aussi de renforcer son intégration dans l'établissement à travers un renforcement de l'équipe pédagogique universitaire, évolution d'autant plus importante si le recrutement s'élargit sur le plan géographique, et donc, isole la formation des diplômés locaux qui l'alimentaient.

Enfin, et c'est l'urgence, il serait nécessaire de mettre en place un véritable suivi des diplômés pouvant compléter celui réalisé à une autre échelle lors des enquêtes nationales.